

Berne le 12 mars 2018

Communiqué de presse

«Base légale pour la surveillance des assurés»

AGILE.CH dénonce la création d'une loi d'exception pour les assurés sociaux

La majorité bourgeoise du Conseil national a à nouveau prouvé aujourd'hui à quel point elle est imprégnée d'esprit néolibéral. Suivant les recommandations de sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N), elle a approuvé la création d'une loi d'exception permettant d'espionner des centaines de milliers d'assurés sociaux.

La décision prise aujourd'hui par la Chambre basse porte une lourde atteinte au droit de la personnalité des assurés sociaux, et ainsi les droits fondamentaux d'une majorité de personnes vivant en Suisse. On ne peut plus prétendre que cela concerne les autres, mais bien nous toutes et tous. Avant les débats parlementaires, AGILE.CH a rappelé que les règles de l'Etat de droit doivent s'appliquer à toute personne vivant en Suisse, et qu'il ne devait en aucun cas y avoir de règle d'exception pour les assurés sociaux.

Et aujourd'hui, le Conseil national a donné aux collaboratrices et collaborateurs de compagnies d'assurance-maladie ou accident bien plus de pouvoir que n'en ont la police et les services de renseignement.

Une législation peu sérieuse

Le Conseil national a passé outre aux recommandations de l'arrêt rendu en 2016 par la Cour européenne de Strasbourg, et dont découle la présente base légale. Il semble désormais évident que ladite cour soit à nouveau saisie. Non seulement cette base légale n'est pas le fruit d'un travail sérieux, mais elle n'est pas digne du mandat politique confiés aux parlementaires fédéraux par leur élection. Ces messieurs dames sont en effets élus pour faire respecter la Constitution et non pour créer des lois d'exception.

Le processus d'élimination des divergences doit encore avoir lieu. AGILE.CH demande instamment au Conseil des Etats de redimensionner le projet, de manière à ce qu'il respecte le cadre de l'Etat de droit.

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps
079 237 65 02 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faïtière défend les intérêts de ses 39 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.